

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 5 décembre 2022 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames: Josée Beaulieu – Mélissa Boucher-Caron– Katy Nadeau —
Hélène Durette

Messieurs: Guy Thibault – Alain Morin – Keven Lévesque Ouellet, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois de novembre 2022;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 7- Voirie municipale : A)
B)
- 8- Adoption du calendrier des réunions 2023 ;
- 9- Budget MRC – quote-part 2023;
- 10- Appropriation du surplus pour le budget 2023 (si nécessaire);
- 11- Approbation des personnes endettées envers la municipalité;
- 12- Adhésion - carte de membre le Tremplin;
- 13- Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent;
- 14- Achat photocopieur- Résolution à entériner
- 15- Dossier Eloïse René de Cotret;

| | | | |
|--|---------------------------------------|--------------------|--------|
| Pierre Dupuis | 1639 | 224.20\$ | 6610 |
| Le code Ducharme | 350637 | 81.59\$ | 6611 |
| Épicerie Chez Nancy | A0466921 | 55.86\$ | 6612 |
| Les Équipement Yves Landry Inc | 314828 | 3621.71\$ | 6613 |
| Fonds d'information sur le territoire | 202203404007 | 30.00 \$ | 6614 |
| Dép. Jacques Lamonde | 109673 | 160.40\$ | 6615 |
| Groupement forestier | 043301 | 8761.10\$ | 6616 |
| Jacques Larochelle | B 99119, B 99249, B 99549, B 99663 | 13369.10\$ | 6617 |
| Livraison ML | 16592 | 26.60\$ | 6618 |
| Macpek | 50341845-04 | 1214.25\$ | 6619 |
| Municipalité de Saint- Eusèbe | 400916 | 8130.72\$ | 6624 |
| Radiateur Martin | 7793 | 195.46\$ | 6625 |
| RIDT | 24667 | 615.00\$ | 6626 |
| SM Location | 3474,3535,3581,3681 | 211.53\$ | 6628 |
| Spectralite-Signoplus | 91230 | 205.35\$ | 6629 |
| Sport Inter Plus | F3511830 | 753.09\$ | 6630 |
| Surplus Général Tardif | 346687 | 150.18\$ | 6631 |
| Salaires employés | | 13164.16\$ | accesd |
| Salaires conseil | | 3397.68 | accesd |
| Ministère du Revenu du Québec | DAS | 7279.32 | accesd |
| | Total des dépenses | 63066.62 \$ | |

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2022, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2022 - 163

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

8426

ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS 2023

ATTENDU QUE selon l'article 148 2^e alinéa du Code Municipal, le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata doit adopter un calendrier de ses séances ordinaires du conseil;

2022 - 164

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata se tiendront à la bibliothèque municipale à 19 h 00.

Que les dates suivantes soient retenues pour l'année 2023 :

| | |
|-------------------|------------------|
| Lundi 9 janvier | Lundi 6 février |
| Lundi 6 mars | Mardi 3 avril |
| Lundi 1 mai | Lundi 5 juin |
| Mardi 4 juillet | Lundi 7 août |
| Mardi 5 septembre | Lundi 2 octobre |
| Lundi 6 novembre | Lundi 4 décembre |

QUOTES-PARTS 2023 DE LA MRC

2022 – 165

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte les quotes-parts 2023 de la MRC de Témiscouata.

APPROPRIATION DU SURPLUS

2022 – 166

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata envisage la possibilité d'approprier un montant au surplus accumulé si cela s'avérait nécessaire pour maintenir un budget équilibré pour l'année 2023.

**APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS
LA MUNICIPALITÉ**

2022 – 167

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve la liste officielle des personnes endettées envers la municipalité et soumis à la vente pour taxes préparée par la directrice générale.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire parvenir une lettre enregistrée à chaque personne sur la liste et de facturer les frais de poste directement sur leur compte de taxe.

ADHÉSION CARTE DE MEMBRE LE TREMLIN DE DÉGELIS

2022-168

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

De de participer à la campagne de financement du Tremplin de Dégelis en devenant membre pour l'année 2023 au montant de 25.00\$.

DÉCLARATION À LA CHARTE DU BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO2 découlant de ceux-ci sont évitées;

CONSIDÉRANT que le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;

CONSIDÉRANT que près de 2,2 millions de m3 de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

CONSIDÉRANT que la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

CONSIDÉRANT que l'industrie de la 2e et 3e transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

CONSIDÉRANT que les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

Il est convenu que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

Adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

Adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

EN CONSÉQUENCE,

2022-169

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;

APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent

ACHAT PHOTOCOPIEUR (entérinée)

2022-170

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

D'acheter un nouveau photocopieur au montant de (sept-mille-deux-cent-soixante-dix) 7270.00\$ plus taxes.

DEMANDE DE REPORT POUR LE DÉPÔT DE LA POLITIQUE MADA

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata est en période de mise à jour d'une politique Municipalité Amie des Aînés ci-après MADA;

CONSIDÉRANT que la signature de la convention avec la Ministre responsable des aînés et des proches aidants pour la mise à jour de la politique MADA a eu lieu en janvier 2021;

CONSIDÉRANT le départ de la responsable de la démarche en juin 2021;

CONSIDÉRANT l'embauche de la nouvelle responsable de la démarche et de son entrée en poste en juin 2021;

CONSIDÉRANT que les consultations ont eu lieu en mai 2021 et novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le dépôt devait avoir lieu en janvier 2023;

CONSIDÉRANT que le plan d'action est en rédaction ;

EN CONSÉQUENCE,

2022 – 171

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;

APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

Procède à une demande de report du dépôt de sa politique MADA auprès de la Ministre responsable des aînés et des proches aidants

ET

Autorise Eloïse René de Cotret, chargée de projet, développement et administration à signer au nom de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata la convention modifiée.

**APPEL DE PROJET VOISINS SOLIDAIRE-AUTORISATION POUR
SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À LA DEMANDE DE
FINANCEMENT**

ATTENDU QUE L'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés

2022 – 172

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

D'autoriser Mme Nathalie Labrecque, Coordinatrice à la qualité de vie municipale à signer au nom de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

Nathalie devra s'assurer que les activités soient alignées au projet déjà déposé.

DOSSIER URBANISME-DANY BÉRUBÉ

2022 – 173

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
APPUYÉ par M Guy Thibault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise l'inspectrice régionale, Mme Lise Beaulieu, à procéder à l'envoi d'un deuxième avis d'infraction par courrier recommandé à M Dany Bérubé.

SOUMISSION SACRISTIE (entérinée)

2022 – 174

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte les soumissions de l'entrepreneur Construction Stef M Inc pour la réfection de l'entrée de la sacristie et des escaliers extérieur de la

même entrée au montant de vingt-six-mille-quatre-cent-quarante-quatre dollars et cinquante-cinq sous (26444.55\$) et de neuf-mille-trois-cent-douze dollars et quatre-vingt-dix-sept sous (9312.97\$)

BUREAU DIRECTRICE GÉNÉRALE

2022 – 175

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de l'entrepreneur Construction Stef M Inc au montant de quatorze-mille-neuf-cent-quarante-six dollars et soixante-quinze sous (14 946.75\$) pour la construction d'un bureau fermé dans les locaux du bureau municipal.

DEMANDE DU COMITÉ DES FÊTES ET LOISIRS

ATTENDU que le comité des Fêtes et Loisirs de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a fait une demande écrite à participer financièrement à l'activité de la Frénésie de Noël.

ATTENDU que le comité des Fêtes et Loisirs de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a récemment perdu 2 membres de son comité.

2022 – 176

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata commandite un montant de cent dollars (100\$) ainsi que les frais de photocopie et de poste de cet événement en plus du prêt de la salle Rosa D Lavoie gratuitement pour aider le nouveau comité à poursuivre les activités.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 :37, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Keven Ouellet Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire